



**LA
PALETTE BOIS**
**AU CŒUR DE
L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE**

■ Édito

Quel est le principe même de l'économie circulaire : produire mieux, de façon compétitive en ayant recours à l'innovation et en respectant le plus possible nos ressources et notre environnement : produire certes pour avoir de la croissance, mais produire différemment.

L'économie circulaire constitue un levier fort de renouveau industriel pour la France d'aujourd'hui et de demain car elle va et doit permettre de relever trois défis majeurs.

Le défi de la transition énergétique : c'est en premier lieu prendre conscience de la finitude de nos ressources et de l'impérieuse nécessité de réduire nos impacts sur l'environnement ; cela passe, entre autres, par le développement de l'écoconception, la réduction des déchets, l'intensification du tri et du recyclage, la diminution des consommations pour passer progressivement à un modèle économique plus sobre en énergie et en carbone, plus durable.

Le second challenge de taille que nous avons à relever est celui de la compétitivité et de la qualité de nos produits : diminuer les coûts de fabrication, repenser les modèles de production, optimiser les circuits logistiques, moderniser les outils de production avec de nouvelles technologies, produire propre...

En dernier lieu, nous devons répondre à une transformation culturelle qui nous conduit à repenser notre façon de produire pour proposer aux consommateurs plus que de simples produits, à savoir de vraies solutions à leurs besoins. La production matérielle sera désormais associée à de nouveaux services, à des solutions industrielles réfléchies, optimisées, durables et bien évidemment à de l'emploi : nous sommes entrés dans l'ère de l'économie d'usage.

D'ores et déjà la palette bois est un vecteur majeur de l'économie circulaire de la filière bois et je m'en réjouis. Gardons-nous toutefois de tout triomphalisme. Notre profession doit poursuivre dans ce sens ; aussi, ce document n'est pas un aboutissement mais au contraire un nouveau point de départ pour engager de nouvelles actions. Demain, le camp du progrès appartiendra à ceux qui auront décidé de s'engager de manière positive et proactive dans l'économie circulaire. Et nous en sommes.

Alors, comme on dit habituellement sur la scène d'un tournage : Moteur... Action... !

Jean-Louis Louvel



*Président de la Commission Palettes de la Fédération Nationale du Bois
Président Fondateur du Groupe PGS*

L'Interprofession nationale France Bois Forêt soutient activement les actions menées par la Commission Palettes de la Fédération Nationale du Bois (SYPAL).

Ce secteur d'activité, en plus de contribuer à la dynamique de la filière forêt-bois, est également à l'origine d'une production industrielle de qualité ainsi que d'une offre de services indispensables au transport, au stockage et à la manutention des marchandises.

En parallèle, le secteur de la palette bois a développé des pratiques vertueuses en matière d'environnement avec, pour ne citer qu'un seul exemple, la récupération des palettes usagées en vue d'un réemploi.

Combien d'entre nous auraient imaginé que notre palette bois était également un exemple remarquable sur l'ensemble des thématiques en lien avec l'économie circulaire : approvisionnement durable, éco conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage ou encore gestion des déchets.

Cette plaquette est donc un formidable outil pour faire connaître ces atouts et s'inscrit dans la lignée des travaux menés par le SYPAL, dans le cadre de la revalorisation de la palette bois et de ses métiers.

C'est pourquoi, dans un contexte concurrentiel, l'interprofession nationale France Bois Forêt est heureuse d'apporter son soutien à cette publication.

Vous découvrirez également, en parcourant ce document, que les professionnels de la palette bois ne comptent pas en rester là et proposent un certain nombre de pistes nouvelles, pour les années à venir : pérennisation des approvisionnements, sécurisation de la traçabilité, développement de l'innovation...

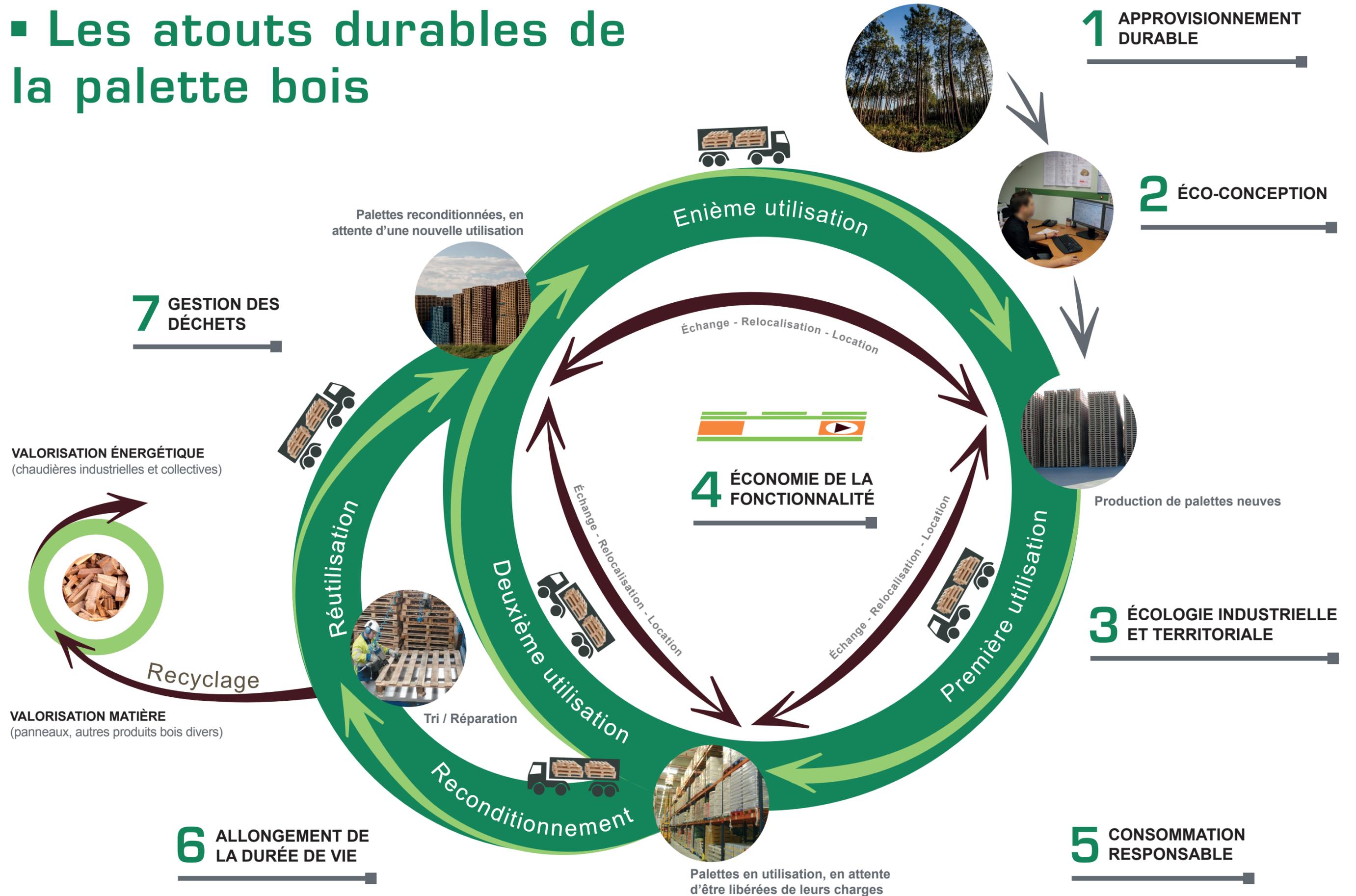
Qu'ils en soient remerciés et félicités !

Cyril Le Picard

Président France Bois Forêt



Les atouts durables de la palette bois



La palette bois et l'économie circulaire

- ✔ Contrairement à l'idée reçue selon laquelle utiliser le bois contribue à la destruction de la forêt, l'utilisation du bois au travers de la production des palettes permet de gérer et développer durablement les surfaces forestières ; le taux de boisement de la France est d'environ 30 %, c'est l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture. Le volume de bois sur pied dans les forêts françaises est estimée à 2,6 milliards de m³;
- ✔ La gestion raisonnée des forêts répond aux réglementations liées à l'environnement ; l'utilisation de bois certifiés est une garantie supplémentaire que le bois est issu de forêts gérées durablement ;
- ✔ En France, 900 exploitations forestières / scieries et 60 fabricants de palettes sont certifiés PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières). Sur les 16 millions d'hectares de forêts, 8,4 millions sont certifiés PEFC, soit plus de 50 % ;
- ✔ Chaque m³ de bois absorbe environ une tonne de CO₂ ; une fois coupé et transformé en produit fini, le bois continue de piéger le gaz carbonique dont l'arbre s'est servi pour sa croissance. Ainsi, une entreprise, qui utilise 100 000 palettes type Europe par an dans le cadre de ses activités, participe au stockage de 4 550 tonnes de CO₂. La palette bois prolonge le stockage du carbone ;
- ✔ Des actions de reboisement sont engagées par les propriétaires privés, publics, collectivités publiques, associations... et tout particulièrement par des industriels des métiers de la palette bois pour assurer avenir et diversité à la forêt française.

- ✔ Les fabricants de palettes disposent de logiciels (dimensionnement et optimisation de conception). Selon les besoins exprimés par l'utilisateur, ils optimisent régulièrement la structure, notamment en termes de volume bois, respectant ainsi la directive européenne 94/62/CE transposée en droit national par le décret 98-638 du 20/07/1988, relatif aux exigences liées à l'environnement (sur la fabrication, la composition de la palette, sa réutilisation et sa fin de vie) ;
- ✔ De nombreux bilans Carbone réalisés par les fabricants ont favorisé des réductions sensibles de la consommation globale d'énergie et de certains « intrants » ;
- ✔ Une optimisation systématique des flux logistiques conduit à des baisses significatives des postes fret (approvisionnement matière première, interne, déplacements professionnels, livraison utilisateurs) ;
- ✔ Les émissions totales de « GES » (Gaz à effet de serre) pour une palette standard sur son cycle de vie (en prenant en compte la fin de vie) sont compensées et atteignent même une valeur négative de -12,5 kg eq.CO₂/palette (analyse ACV du FCBA – 2011), ce qui est très favorable à l'environnement.

- ✔ Les sites de fabrication, de reconditionnement sont implantés au cœur des territoires, au plus près de la ressource, des bassins industriels utilisateurs. Les sciages utilisés proviennent majoritairement de différents massifs forestiers régionaux, ce qui limite l'impact écologique dû au transport. Il en est de même pour les transports de palettes, neuves ou reconditionnées, la distance d'éloignement de la clientèle s'inscrit, en moyenne, dans un rayon inférieur à 200 km. Pour la collecte des palettes reconditionnées, le rayon moyen d'approvisionnement demeure inférieur à 100 km ;
- ✔ Des équilibres par des gestions de flux logistiques (relocalisation ou location...) et des partenariats se créent régulièrement entre les différents acteurs et utilisateurs permettant d'optimiser les coûts de collecte et de livraison en juste à temps ;
- ✔ Les métiers de la palette, constituant un maillage national dense de proximité, rassemblent près de 600 entreprises. Elles sont généralement installées dans des zones rurales soutenant la croissance et l'emploi local ;
- ✔ La profession affirme un engagement sociétal réel, notamment auprès de structures d'insertion spécialisées comme les ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) ou la RIEP (Régie Industrielle des Établissements Pénitentiaires), pour la fabrication de palettes spécifiques ou la réparation.

Les 7 piliers de l'économie circulaire *

1

APPROVISIONNEMENT DURABLE

- La ressource forestière gérée durablement, valorisée et renouvelée
- Les forêts, puits de carbone : un rôle positif dans la régulation de l'effet de serre

2

ÉCO-CONCEPTION

- Respect des exigences environnementales et optimisation des performances
- Impacts environnementaux : bilans carbone et analyse de cycle de vie

3

ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

- Une coopération entre acteurs pour favoriser un meilleur développement socio-économique :
 - des sites régionaux de proximité, des circuits économiques courts
 - un ancrage territorial générateur d'emplois

* Selon l'ADEME



4

ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

- Privilégier l'usage à la possession, offrir des services liés à la réutilisation de la palette :
 - une standardisation qui se poursuit par secteurs industriels utilisateurs
 - des solutions alternatives à la possession

- ✔ Pour favoriser le réemploi, la réutilisation, l'échange, des actions de standardisation ont été engagées, en collaboration avec certains secteurs de l'industrie, définissant des types et formats de palettes : CP de l'APME, VMF Fédération des industries du verre, GALIA – Industries automobiles, Cimentières, Briques... ;
- ✔ Les professionnels du SYPAL offrent des alternatives à la possession, proposant aux utilisateurs différentes solutions logistiques d'approvisionnement de palettes : Pools gérés de palettes échangeables (ex : palettes EUR EPAL), Pools locatifs, Systèmes d'échange immédiat (palettes pour palettes) et de Relocalisation virtuelle permettant d'éviter le transfert physique de palettes vides, neuves ou reconditionnées ;
- ✔ En 15 ans, la part des palettes multi rotations dans la production annuelle de palettes neuves a augmenté de l'ordre de 10 points, passant ainsi de 40 à 50% environ.

5

CONSOMMATION RESPONSABLE

- Des professionnels responsables engagés
- La palette bois en phase avec l'environnement et la réglementation
- Marquage et traçabilité

- ✔ Fabricants et reconditionneurs de palettes, pleinement responsables de leurs produits, s'efforcent à en limiter les impacts environnementaux au stade de la production, de l'utilisation, de la réparation ou de la valorisation en fin de vie ;
- ✔ L'empreinte environnementale de la palette est négative sur l'ensemble de son cycle, ce qui est très favorable à l'environnement. Les résultats de l'empreinte carbone d'une palette standard type EUR 800 x 1 200 mm, réalisée par FCBA en 2011, montrent que :
 - La valorisation énergétique des déchets de reconditionnement permet de compenser 82 % des émissions de GES de la production et de l'utilisation ;
 - En prenant en compte la fin de vie des palettes, les émissions de GES sont totalement compensées et atteignent une valeur négative de - 12,5 kg eq. CO2/palette ;
 - Le stockage du carbone pendant 8 ans de la palette représente -2,55 kg eq.CO2/palette.
- ✔ Des marquages et des identifications diverses sont apposées sur les palettes pour favoriser la traçabilité et une meilleure connaissance de leurs caractéristiques, notamment les marquages relatifs aux exigences phytosanitaires.

6

ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE

- Fabriquée et réparée pour durer
- Des recommandations pour un bon usage des palettes
- Des cahiers des charges de fabrication et réparation

- ✔ La palette bois présente la spécificité d'être facilement réparable : en l'espace de 15 ans, la réparation s'est développée largement à partir de sciages issus de palettes non réparables. Ainsi, par exemple, la palette EUR, ou issue d'un parc locatif, tourne en moyenne 28 fois sur une durée de vie de 8 ans, avec 3,5 rotations par an (selon conditions d'usage) ;
- ✔ Les métiers du reconditionnement collectent l'équivalent du double de la production annuelle de palettes neuves. Près de 90 % des palettes récupérées annuellement sont remises sur le marché pour une nouvelle utilisation ;
- ✔ En l'espace de 10 ans, la quantité de palettes récupérées annuellement a été multipliée par 2 ;
- ✔ En 2014, le SYPAL a publié un « manuel d'utilisation de la palette bois » pour informer les utilisateurs des bonnes pratiques de manutention, de stockage des palettes chargées et hors charge. Le respect de celles-ci a pour effet d'optimiser, de sécuriser l'emploi de la palette au quotidien, mais aussi et surtout d'en allonger la durée de vie ;
- ✔ Se référant à des documents et référentiels techniques, des contrôles qualitatifs sont assurés pour les opérations de fabrication et de réparation portant notamment sur : la qualité des bois, le respect des dimensions, tolérances, la qualité des assemblages... La réparation concerne tous les types de palettes et elle est effectuée selon les cahiers des charges et normes établis : EPAL-EUR, VMF, NF EN ISO...

7

GESTION DES DÉCHETS

- Transformer des déchets potentiels en ressources et matières premières secondaires
- Des filières de recyclage opérationnelles
- Valorisation pratique, décorative et humanitaire

- ✔ La palette en fin de vie est une palette usagée, libérée de sa charge, présentant trop de dégradations pour être économiquement réparée, ou une palette en bon état qui, compte tenu de ses caractéristiques, ne convient plus aux exigences ni aux besoins du marché. Elle devient potentiellement un déchet géré par des reconditionneurs et/ou recycleurs, porteurs d'emplois locaux non délocalisables ;
- ✔ Les palettes non réparables en fin de vie sont transformées en broyat pour :
 - Valorisation matière qui correspond à un recyclage du matériau bois devenant matière première secondaire : panneaux, dés de palettes, mulch décoratif ... ;
 - Valorisation énergétique qui correspond à la combustion du bois avec récupération d'énergie avec la mise en place d'une SSD (sortie de statut de déchets).
- ✔ Environ 800 000 tonnes de broyats d'emballages (palettes, cagettes, caisses...) sont valorisées chaque année en France ;
- ✔ Le recyclage de la palette pour réaliser des meubles, des objets utilitaires ou de décoration, s'inscrit dans la mouvance de « l'éco-concept ». D'autre part, de nouveaux concepts de fabrication d'abris d'urgence pour les populations en difficulté (sans-abris, réfugiés) sont en phase d'études et de développement par des industriels du reconditionnement.

■ Témoignage

La palette bois : simple, fonctionnelle et économie circulaire

Notre monde contemporain n'est à ce niveau de développement que par le bond en avant gagné au cours du 20ème siècle. En ce début du 21ème siècle, nous assistons à une mutation, qui se produit à une vitesse incroyable sous l'effet de la révolution numérique, des attentes nouvelles des citoyens et d'une volonté d'efficacité économique et environnementale dans une approche d'économie circulaire. Cette exigence s'impose à tous, un acteur majeur peut disparaître rapidement, à contrario les pratiques que l'on pensait désuètes, celles basées sur un usage intelligent de la ressource, retrouvent des opportunités pour s'imposer.

La palette bois est de celles-là : 70 ans après sa création, elle démontre combien elle répond à une approche d'économie circulaire. Matière première renouvelable, ressource abondante, elle apporte une valeur complémentaire dans l'exploitation du bois. Produit simple, répondant à la règle des 5 « R » : **Réduire** en utilisant le juste nécessaire de matière par une écoconception optimisée, **Réparer** par sa simplicité réparable facilement en tout lieu, **Réemployer** fonction intrinsèque, **Réutiliser** grâce à la simplicité de ses composants, permettant une infinie combinaison de réutilisation, **Recycler** matière de base pour de nombreux usages en énergie ou en matière première secondaire. Et Biodégradable !

La nouvelle étape que doivent mener les professionnels de la Palette bois consiste à intégrer le formidable levier que représente la révolution numérique pour optimiser la productivité de la matière : augmenter les rotations, mieux suivre la vie de la palette, garantir la traçabilité, favoriser de nouveaux usages dans les phases de Réutilisation et Recyclage et poursuivre la démarche d'écoconception.

Cette plaquette de la Fédération Nationale du Bois met en avant l'engagement des professionnels de la palette autour de cette thématique, expose un ensemble d'objectifs prioritaires sur le court terme : nouveau cap à atteindre qui constitue le contrat de performances de cette profession pour demain. Je les invite à avoir de l'ambition et de participer, ensemble, à la transformation de notre société.

J'ai confiance dans ce matériau et en cette profession qui joue un rôle déterminant dans l'économie nationale, capable d'une réelle faculté d'adaptation aux besoins du moment.

Longue vie à la palette de bois, symbole de l'économie circulaire !

François-Michel LAMBERT

*Député des Bouches du Rhône
Vice-Président de la Commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire
Président de l'Institut de l'Économie Circulaire*

■ Cap sur de nouveaux objectifs

La volonté des professionnels est de se positionner comme un acteur militant en faveur du développement durable, en adoptant une démarche complémentaire aux acquis déjà en place, se traduisant par 5 axes d'actions nouvelles prioritaires.

1 PÉRENNISER LES APPROVISIONNEMENTS

■ **Actions de reboisement** : Promouvoir la plantation d'un million d'arbres en France, soit l'équivalent d'un an de production de palettes neuves par une contribution des métiers de la palette.

2 SÉCURISER LA TRAÇABILITÉ

■ **Outil de traçabilité du traitement NIMP15** : Finaliser le développement d'un outil de contrôle attestant la bonne réalisation du traitement NIMP15, en usage courant et/ou en expertise.

3 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PALETTE

■ **Document de référence Cahiers des charges Clients/ Fournisseurs** : Produire un référentiel, traduisant savoir-faire et compétences des fabricants et réparateurs, en réponse aux attentes des utilisateurs pour la rédaction de leurs cahiers des charges.

■ **Vademecum d'achats éco-responsables** : Produire pour nos métiers un document qui rassemble les sujets à investiguer pour optimiser sa politique d'achats éco-responsables.

■ **Développer la technologie micro-ondes** : Transférer en milieu industriel la technologie en optimisant le process selon les attentes des fabricants, et en faire reconnaître l'efficacité par les Pouvoirs Publics français.

4 FAVORISER ET DÉVELOPPER L'INNOVATION

■ **Création d'un Lab-Palettes** : Un atelier créatif, espace d'incubations d'idées et de projets concrets, catalyseur pour structurer et engager des actions de R&D et d'innovation.

■ **La « chimie verte », des solutions novatrices** : Trouver des solutions efficaces, sécuritaires, propres, économiques permettant de résoudre l'apparition du bleu et des moisissures sur les sciages et/ou palettes.

■ **Standardisation optimisée de palettes** : Proposer de nouvelles conceptions de palettes répondant à des charges nominales définies, sécurisant les échanges et favorisant la réutilisation.

5 DIVERSIFIER LES VOIES DE RECYCLAGE

■ **Aller au-delà de la valorisation énergétique** : Explorer tous les « champs du possible » pour trouver de nouveaux circuits de valorisation pour les palettes en fin de vie, complémentaires aux valorisations actuelles.

■ Partenaires

Avec le soutien de



■ Contacts



www.fnbois.com

6 Rue François 1^{er}, 75008 Paris

01 56 69 52 01

sypal@fnbois.com

